



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

117 N° 6 1995

Le communisme: un échec annoncé par un pape

Christian WEISSMULLER

p. 874 - 884

<https://www.nrt.be/it/articoli/le-communisme-un-echec-annonce-par-un-pape-461>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Le communisme: un échec annoncé par un pape

Les années 1989-1991 ont été marquées par des événements historiques majeurs, qui constituent un tournant de l'histoire de l'humanité: écroulement des régimes communistes de l'Est de l'Europe en 1989, chute du mur de Berlin, fin de la guerre froide, puis éclatement et disparition de l'Union Soviétique en 1991.

La fin des régimes totalitaires communistes aurait dû constituer une grande espérance pour l'humanité. Pourtant, plus de quatre ans après ces bouleversements, force est de constater que l'inquiétude et même la peur de l'avenir prédominent, spécialement sur le continent européen. Les causes en sont multiples: la crise économique sévit dans l'Ouest de l'Europe, où elle entraîne des dizaines de millions de chômeurs; dans l'Europe de l'Est, la transition vers l'économie de marché rencontre des difficultés aiguës; la guerre réapparaît sur le continent européen, notamment dans l'ex-Yougoslavie; la construction européenne piétine...

Le pessimisme ambiant a aussi des causes plus subjectives. À bien des égards, le communisme était devenu, depuis 1945, l'idéologie de référence: les hommes ne se définissaient plus que par rapport à cette idéologie, soit pour, soit contre. Or, en 1989-1991, gouvernements et peuples d'Occident ont en général assisté en spectateurs à la chute des régimes communistes, sans l'avoir prévue, sans y avoir vraiment pris part et sans comprendre les causes réelles de l'échec et de l'effondrement de ces régimes. Cela peut expliquer qu'ils éprouvent une grande difficulté d'adaptation devant la situation nouvelle et qu'ils se sentent souvent, selon une expression couramment employée, «privés de repères».

Cette absence de repères risque de conduire un nombre croissant de nos contemporains à estimer qu'il n'existe aucune valeur digne de ce nom — seule compterait alors la recherche exclusive de son propre intérêt immédiat et personnel —, ou à se tourner vers de nouvelles et dangereuses utopies. Il paraît donc urgent, pour les peuples européens en quête de nouveaux repères et de nouvelles valeurs, de comprendre les raisons de l'échec politique et économique des régimes communistes. Cet échec était-il inéluctable et donc prévisible? Ou résulte-t-il seulement d'une application dévoyée des principes marxistes?

I. - L'annonce d'un échec

Le plus extraordinaire dans l'histoire du communisme est peut-être que son issue actuelle avait été depuis longtemps annoncée. Avant même la Révolution russe de 1917, qui tenta d'appliquer les théories marxistes, un homme avait prédit cette issue. La prédiction n'était pas formulée par un responsable politique, ni par un théoricien de l'économie, mais par un pape, Léon XIII, dans l'Encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891, consacrée à la condition des ouvriers. Récemment le Pape Jean-Paul II, dans son livre *Entrez dans l'Espérance*, a attiré l'attention sur ces prévisions de Léon XIII. Selon lui,

le magistère ne s'est pas contenté de protester [contre la condition des ouvriers], mais il a jeté un regard prophétique sur l'avenir. En fait, Léon XIII a été le premier à prédire, d'une certaine manière, l'effondrement du communisme¹.

En quoi consiste ce «regard prophétique»? Dans *Rerum novarum*, Léon XIII se pose le même problème que Marx avait affronté: comment remédier à la condition souvent dramatique des ouvriers? Le pape ne peut être suspecté de complaisance envers les «capitalistes». Il dénonce en effet leur comportement dans des termes d'une rare violence:

Les sentiments religieux du passé ont disparu des lois et des institutions publiques et ainsi, peu à peu, les travailleurs isolés et sans défense se sont vus, avec le temps, livrés à la merci de maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. Une usure dévorante est venue encore accroître le mal. Condamnée à plusieurs reprises par le jugement de l'Église, elle n'a cessé d'être pratiquée sous une autre forme par des hommes avides de gain et d'une insatiable cupidité. À tout cela, il faut ajouter la concentration, entre les mains de quelques-uns, de l'industrie et du commerce devenus le partage d'un petit nombre d'hommes opulents et de ploutocrates qui imposent ainsi un joug presque servile à l'innombrable multitude des prolétaires².

Si Léon XIII critique, en des termes que Marx n'aurait pas reniés, l'attitude de nombreux patrons de l'époque, il n'adopte pas pour autant la solution marxiste. Au contraire, la position socialiste prônant la suppression de la propriété privée est explicitement condamnée:

1. JEAN-PAUL II, *Entrez dans l'espérance*, Paris, Plon-Mame, 1994, p. 202.

2. LÉON XIII, *Rerum novarum*, trad. française, Paris, Téqui, p. 7.

Mais on ne voit que trop les funestes conséquences de leur système: ce serait la confusion et le bouleversement de toutes les classes de la société, l'asservissement tyrannique et odieux des citoyens. La porte serait grande ouverte à l'envie réciproque, aux manoeuvres diffamatoires, à la discorde. Le talent et l'esprit d'initiative personnels étant privés de leurs stimulants, la richesse, par une conséquence nécessaire, serait tarie dans sa source même. Enfin le mythe tant caressé de l'égalité ne serait pas autre chose, en fait, qu'un nivellement absolu de tous les hommes dans une commune misère et dans une commune médiocrité.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à répudier comme préjudiciable à ceux-là mêmes qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus, comme dénaturant les fonctions de l'État et troublant la tranquillité publique³.

Ces propos du pape sont remarquables, car ils sont quasiment prophétiques. L'Encyclique, ne l'oublions pas, a été publiée en 1891, c'est-à-dire huit ans après la mort de Marx et vingt-six ans avant la première tentative d'application des théories de Marx par Lénine en 1917. Or, Léon XIII prévoit qu'un régime supprimant la propriété privée conduira non seulement à «l'asservissement tyrannique et odieux des citoyens», mais aussi, ce qui est plus étonnant encore, au tarissement de la richesse «dans sa source même»; l'égalité entre les hommes serait alors une égalité dans la misère.

Quelques précisions s'imposent cependant. Remarquons d'abord que Léon XIII est, à son époque, le seul à formuler une telle prévision. En effet, les premiers économistes qui cherchèrent à montrer l'irrationalité d'une économie socialiste — tels Ludwig von Mises et Friedrich von Hayek — écrivirent bien plus tard, dans les années 1920-1930. À la différence de Léon XIII, ces auteurs insistent sur le fait qu'il est impossible au planificateur socialiste, en l'absence d'indications sur les préférences des agents économiques — producteurs et consommateurs — fournies en particulier par les prix de marché, d'obtenir une information parfaite sur la situation de l'économie et son évolution future. Léon XIII insiste, lui, sur la perte de «stimulants» pour «le talent et l'esprit d'initiative individuels» que causerait la suppression de la propriété privée. Ces propos du pape évoquent un type de propriété correspondant à son époque: soit la propriété terrienne, soit la propriété industrielle caractéristique du XIX^e siècle, où le

propriétaire de l'usine est en même temps son gestionnaire et a donc intérêt à un fonctionnement optimal de son entreprise. Dans les sociétés anonymes modernes, on constate certes le plus souvent une déconnexion entre la propriété et la gestion de l'entreprise, mais cela ne remet pas en cause l'intuition de Léon XIII. En effet, comme le montrent certaines théories modernes (celle de l'Agence, par exemple), la supériorité de la propriété privée tient à l'existence de mécanismes incitatifs qui amènent les gestionnaires à se comporter selon les intérêts des propriétaires actionnaires: possibilité pour les actionnaires, en cas de mauvaise gestion, de renvoyer le gestionnaire par leur vote; possibilité de rachat de l'entreprise par une O.P.A. (offre publique d'achat), en cas de forte baisse de son cours; risque de faillite — toujours encouru par une entreprise privée déficitaire.

Une autre précision doit être apportée. Le jugement de Léon XIII ne s'applique pas à la théorie marxiste en tant que telle, mais à toutes les idées de type «socialiste» prônant le rejet de la propriété privée comme principe de base d'organisation de la société. Il a donc une portée plus large qu'une simple condamnation des idées explicitement marxistes. Il ne s'en applique pas moins à Marx. Dans *Le Manifeste du Parti communiste*, Marx déclare en effet que: «Les communistes peuvent résumer leur théorie dans cette formule unique: abolition de la propriété privée»⁴. La société communiste finale, aboutissement de la révolution prolétarienne et de la période de transition de dictature du prolétariat, est présentée ainsi: «À la place de l'ancienne société bourgeoise, avec ses classes et ses antagonismes de classes, surgit une association où le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous»⁵. La société communiste future est donc une société idéale, une sorte de «paradis terrestre», permettant l'épanouissement de tous, sans propriété privée et aussi sans État.

Or, si l'on suit le raisonnement de Léon XIII, le rejet de principe de la propriété privée, loin de conduire à une société idéale, n'aboutit au contraire qu'à une dictature politique et à la ruine économique. Sur quels arguments se base-t-il pour justifier sa condamnation de la «solution» communiste qui abolit la propriété privée? En premier lieu, sur la perte de stimulants pour l'esprit d'initiative individuel que causerait cette abolition. Mais le pape avance un autre argument: l'impossibilité même de parve-

4. K. MARX et FR. ENGELS, *Manifeste du Parti communiste*, Paris, Bordas, 1989, p. 37.

nir à une société communiste idéale, à cause des différences naturelles entre les hommes. En effet, Léon XIII écrit:

Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit accepter cette nécessité de sa nature qui rend impossible, dans la société civile, l'élévation de tous au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes. Mais contre la nature, tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes: différences d'intelligence, de talent, de santé, de force: différences nécessaires d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité d'ailleurs tourne au profit de tous, de la société comme des individus. La vie sociale requiert dans son organisation des aptitudes variées et des fonctions diverses, et le meilleur stimulant à assumer ces fonctions est, pour les hommes, la différence de leurs conditions respectives⁶.

La société communiste idéale, basée sur une parfaite égalité entre les hommes et l'absence d'État, est donc impossible, car les différences et les inégalités entre les hommes sont naturelles. Il faut cependant dissiper une possible ambiguïté: les inégalités dont parle Léon XIII ne sont pas des inégalités dans l'absolu, selon lesquelles il y a des hommes toujours supérieurs aux autres, idée parfaitement contraire à la doctrine chrétienne, mais des inégalités relatives correspondant à la différence des talents entre les individus. Les hommes sont égaux en droit, mais pas dans leur nature.

Cette inégalité naturelle entre les individus rend donc utopique la réalisation d'une société communiste idéale. Léon XIII va jusqu'à affirmer que cette inégalité «tourne au profit de tous», car «la vie sociale requiert dans son organisation des aptitudes variées», ce qui constitue en fait une explication de l'efficacité des économies de marché, où l'initiative économique individuelle tient une place déterminante.

C'est un autre pape, Jean-Paul II, qui expliquera de la manière la plus pertinente dans l'Encyclique *Centesimus annus*, écrite à l'occasion du centenaire de *Rerum novarum*, pourquoi la tentative de construire une société communiste idéale rend inévitable une dictature politique:

Là où l'intérêt individuel est supprimé par la violence, il est remplacé par un système écrasant de contrôle bureaucratique qui tarit les sources de l'initiative et de la créativité. Quand les hommes croient posséder le secret d'une organisation sociale parfaite qui

6. LÉON XIII. *Rerum novarum*, cité n. 2, p. 17.

rend le mal impossible, ils pensent aussi pouvoir utiliser tous les moyens, même la violence ou le mensonge, pour la réaliser. La politique devient alors une « religion séculière » qui croit bâtir le paradis en ce monde⁷.

II. - Un échec constaté

Les paroles de Léon XIII semblent donc indiquer qu'il était possible par un raisonnement logique de prévoir l'échec économique et politique de régimes prônant le rejet de la propriété privée comme principe de base d'organisation de la société. Il reste à se demander si son pronostic s'est vérifié dans la réalité.

L'échec politique des régimes communistes est aujourd'hui évident. Tous les gouvernements, sans exception, se réclamant de la théorie marxiste et ayant cherché à supprimer intégralement la propriété privée pour la remplacer par une propriété d'État se sont transformés en dictatures, souvent sanguinaires, ne tolérant aucune opposition, que ce soit en Europe de l'Est ou dans le Tiers-Monde. Outre le caractère utopique de la société communiste idéale, à laquelle ces régimes ont voulu aboutir, l'explication peut en être cherchée dans certaines autres caractéristiques de la doctrine marxiste: le fait de concevoir les intérêts des diverses classes sociales comme inconciliables, la présentation d'une révolution violente comme seule solution à ces antagonismes de classes, le concept de « dictature du prolétariat », ne pouvaient en effet favoriser l'émergence de régimes démocratiques.

L'échec économique des régimes communistes prête sans doute davantage à discussion, car, si cet échec est devenu évident lors de leur chute en 1989-1991, il n'en fut pas toujours ainsi au cours de leur histoire. Lors de la période stalinienne, en particulier, des chiffres impressionnants ont été diffusés montrant la croissance de la production industrielle, en particulier dans l'industrie lourde. Devant ces taux de croissance, beaucoup d'experts économiques occidentaux de l'époque ont pronostiqué un rattrapage rapide par l'U.R.S.S. du niveau des pays « capitalistes » occidentaux. Bien que les chiffres aient été en partie gonflés par la propagande soviétique, la forte croissance de la production industrielle pendant la période stalinienne n'en est pas moins indéniable: environ 7,5% par an. Or, à l'époque stalinienne, toute l'économie

7. JEAN-PAUL II, *Centesimus annus*, traduction française, Paris, Téqui, 1991, p. 46-47.

avait été nationalisée et centralement planifiée. Cet exemple signifierait-il que, contrairement à ce qu'avait prévu Léon XIII, un système supprimant la propriété privée et le droit d'initiative économique individuel pourrait, dans certaines circonstances, favoriser le développement économique d'un État?

En réalité, il n'en est rien. Le développement industriel qu'a connu l'U.R.S.S. pendant la période stalinienne a été à bien des égards un «développement en trompe-l'oeil». Il est possible de l'affirmer d'après les termes de Staline lui-même, selon lequel une loi économique fondamentale du socialisme est «d'assurer la satisfaction maximale des exigences matérielles et culturelles sans cesse croissantes de l'ensemble de la société»⁸. Or, l'augmentation impressionnante de la production industrielle a concerné en réalité essentiellement les industries lourdes et les biens d'équipement. Elle n'a pratiquement pas concerné les industries de biens de consommation, dont on a constaté dès l'époque stalinienne une pénurie chronique. Elle s'est accompagnée d'une ruine de l'agriculture, due à la collectivisation forcée des terres: la production agricole n'atteindra les niveaux de 1913 qu'à partir de 1954.

Le «développement» industriel de la période stalinienne n'aurait été un développement économique réel que si la croissance de l'industrie lourde avait induit ensuite le développement des autres secteurs de l'économie, permettant ainsi la satisfaction des besoins essentiels de la population. Or cela ne s'est jamais produit, même après la mort de Staline, à cause des mécanismes mêmes d'une économie centralement planifiée, que de nombreux experts ont rapidement qualifiée d'«économie de pénurie».

Dans ce système, le planificateur ne pouvant en effet prévoir dans le détail les besoins en approvisionnement des entreprises, celles-ci doivent faire face à de multiples ruptures d'approvisionnement et donc à une pénurie de ressources à court terme. Ceci amène les directeurs d'entreprise soit à limiter leur production ou à modifier la composition de leurs produits, soit à rechercher des ressources de substitution provoquant alors une pénurie de ces autres ressources. La rigidité du plan provoque donc un mécanisme où la pénurie finit par affecter de proche en proche l'ensemble des entreprises et le consommateur. Le phénomène est aggravé par le fait que l'entreprise en économie socialiste est sou-

8. J. STALINE, *Les problèmes économiques du socialisme*, Moscou, Éd. en langues étrangères, 1952, p. 45, cité par G. ROLAND, *Économie politique du système soviétique*, Paris, L'Harmattan, 1989, p. 199.

mise à une contrainte budgétaire lâche, n'encourant pas le risque de faillite lorsqu'elle produit à perte: la conséquence en est que sa demande de ressources est quasiment infinie. Pour faire face aux fréquentes ruptures d'approvisionnement, les entreprises en viennent à stocker les différentes ressources — notamment la main-d'œuvre —, et les consommateurs sont amenés à stocker les différents produits. Les pénuries deviennent ainsi chroniques dans tous les secteurs de l'économie, même dans le secteur de l'industrie lourde, considéré comme prioritaire.

Le système économique soviétique s'est aussi rapidement caractérisé par sa très faible productivité du travail, due à divers facteurs: stockage d'une main-d'œuvre en surnombre dans les entreprises, absence de risque de chômage et donc absence de sanction envers les travailleurs peu productifs, et surtout manque de motivation des salariés, lié à la pénurie des biens de consommation. Ainsi le contrôle de toute l'économie par l'État rendait impossible toute flexibilité économique pour les agents et condamnait donc le système à l'inefficacité.

Le système économique soviétique perdura cependant longtemps, malgré son inefficacité, car des mécanismes de régulation se mirent en place, telle l'apparition d'une économie parallèle permettant aux agents de contourner les rigidités du plan. Mais ces mécanismes ne pouvaient fonctionner éternellement. Comme l'explique Wladimir Andreff, spécialiste des systèmes économiques de type soviétique et de leurs transformations:

Si l'EPC [Économie Planifiée du Centre] ne met pas fin aux défauts d'approvisionnement (à la pénurie) dans le secteur d'État, l'économie parallèle prolifère, le travail dans le secteur d'État diminue, les consommateurs sont de plus en plus insatisfaits, l'inflation s'accélère et le niveau de vie se détériore rapidement. Cela suffit pour supposer que les dysfonctionnements normaux de l'EPC conduisent inéluctablement un tel système à une situation de crise économique⁹.

Crise économique qui a été effectivement constatée dans les années 1970-1980 et est une des causes de l'effondrement final des régimes communistes.

De nombreux pays du Tiers-Monde imitèrent le système soviétique d'économie centralement planifiée, croyant trouver ainsi la bonne voie vers le développement économique. La suppression du droit d'initiative économique des citoyens, la priorité donnée

9. W. ANDREFF, *La crise des économies socialistes, la rupture d'un système*, Presses Universitaires de Grenoble, 1983, p. 270.

à l'industrie lourde et la collectivisation forcée de l'agriculture y conduisirent à des résultats encore plus désastreux qu'en Europe de l'Est: que ce soit en Chine sous Mao, en Éthiopie, en Algérie ou au Vietnam.

Il est ainsi possible de conclure qu'aucun des régimes communistes poursuivant l'objectif de Marx d'abolition totale de la propriété privée ne favorisa un développement économique quelconque. Certes, on peut objecter que, dans certaines périodes de leur histoire, les régimes communistes ont pu présenter des résultats économiques meilleurs, comme lors de la NEP (Nouvelle Politique Économique) sous Lénine ou dans la Hongrie de Kadar. Mais ces résultats furent obtenus précisément lors de périodes où l'économie de marché (et donc le droit d'initiative économique des citoyens) fut partiellement rétablie. Le meilleur exemple en est la Chine de Deng Xiaoping, caractérisée à la fois par le maintien du monopole politique du parti communiste et l'établissement d'une économie qu'on pourrait presque qualifier de «capitalisme sauvage»: cette Chine connaît des taux de croissance très élevés, à la fois dans les secteurs industriel et agricole, signe probable d'un processus de sortie du sous-développement.

Les prédictions de Léon XIII se sont donc effectivement vérifiées. La prétention des communistes à construire une société parfaite par l'abolition de toute propriété privée a conduit en fin de compte à tarir la richesse «*dans sa source même*». Cela ne signifie cependant pas que l'Église catholique prenne parti pour une économie de marché intégrale, de type «capitaliste sauvage». Dans sa doctrine sociale, élaborée par Léon XIII et approfondie ensuite par les papes successifs, l'Église demande que l'État fixe un cadre institutionnel permettant de corriger les excès de l'économie de marché. L'État peut se substituer dans certains cas aux agents économiques, comme l'affirme Jean-Paul II dans l'Encyclique *Centesimus annus*:

[L'État] peut remplir des fonctions de suppléance dans des situations exceptionnelles, lorsque des groupes sociaux ou des ensembles d'entreprises trop faibles ou en cours de constitution ne sont pas à la hauteur de leurs tâches. Les interventions de suppléance, que justifie l'urgence d'agir pour le bien commun, doivent être limitées dans le temps, autant que possible, pour ne pas enlever de manière stable à ces groupes ou à ces entreprises les compétences qui leur appartiennent et pour ne pas étendre à l'excès le cadre de l'action de l'État, en portant atteinte à la liberté économique ou civile¹⁰.

10. JEAN-PAUL II, *Centesimus annus*, cité n. 7, p. 91.

La position de l'Église s'avère donc pragmatique; elle laisse une assez grande marge aux autorités politiques pour déterminer quelles sont les circonstances «exceptionnelles» justifiant leur intervention directe dans l'économie et quelle limite de temps donner à cette intervention, le critère ultime défini étant la nécessité «d'agir pour le bien commun».

III. - Une prévision ignorée

En conclusion, remarquons que l'avertissement de Léon XIII n'a pas été entendu. Ses prévisions lucides n'empêchèrent pas une grande partie de l'humanité de choisir la voie du communisme. Elles n'empêchèrent pas non plus les intellectuels les plus réputés de s'enthousiasmer pour cette expérience désastreuse. On peut expliquer ces choix et cet enthousiasme par le fait que l'idéal communiste de construction rapide d'un «paradis terrestre» — il suffisait de faire la révolution pour y parvenir — était tellement séduisant qu'il était quasi impossible d'empêcher les personnes et les peuples de se lancer sur cette voie.

Mais surtout, Léon XIII ne fut pas entendu parce que l'habitude avait été prise, dans une société de plus en plus déchristianisée, marquée aussi par une spécialisation et un cloisonnement de plus en plus grand entre les différentes disciplines du savoir, de considérer qu'un pape ne pouvait apporter qu'un message religieux. Or, qu'il puisse faire une réflexion et une prévision économique plus pertinente que celle de bien des théoriciens de la science économique, cela paraissait au sens propre inimaginable.

Les conséquences néfastes de cet aveuglement collectif doivent prêter à réflexion, au moment où s'impose de plus en plus l'urgence de nouveaux repères et de nouvelles valeurs, après l'effondrement annoncé du communisme.

F-75019 Paris
37, rue Clavel

Christian WEISSMULLER

Sommaire. — Dans l'Encyclique *Rerum novarum*, Léon XIII condamne la «solution» socialiste de l'abolition intégrale de toute propriété privée et annonce par un raisonnement logique l'échec politique et économique des futurs régimes communistes. L'article explique le raisonnement de Léon XIII puis s'attache à montrer en quoi le fonctionnement effectif des économies socialistes planifiées a confirmé ses prédictions. Il montre en conclusion que, si l'Église, dans sa doctrine sociale, condamne depuis Léon XIII les systèmes de propriété intégrale d'État, elle n'en donne pas moins à l'État un certain rôle dans la vie éco-

nomique, en particulier de fixation des règles encadrant l'économie de marché.

Summary. — In the Encyclical *Rerum Novarum*, Pope Leo XIII not only condemns the socialistic «solution» abolishing all kind and manner of private property, but logically reasons out the inevitability of the political and economic failure of all future communist regimes. Expounding the Pope's reasoning, the article tends to show how the actual functioning of planified socialist economies has confirmed his forecast. While the social doctrine of the Church as expressed in the words of Leo XIII unequivocally condemns the systems of full-scale state property, it nevertheless acknowledges the role of the State in economic matters, especially in fixing the rules which govern the market economy.